

ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) et l'honorable ministre d'État (M. Mackasey)—se sont prononcés très fortement en faveur du bill C-186.

A plusieurs reprises, nous avons également demandé au très honorable premier ministre (M. Pearson) de faire tous les efforts nécessaires pour que ce bill soit adopté au cours de la présente session, et il s'est toujours montré très favorable à l'idée que le bill C-186 soit adopté au cours de la présente session.

Or, si le gouvernement a pris la peine de former un comité spécial du cabinet, si les trois ministres et le très honorable premier ministre sont intéressés directement à ce que ce bill C-186 soit adopté au plus tôt, je suis d'avis que, dans les circonstances, on devrait inclure dans les mesures devant être adoptées avant l'ajournement, non seulement le bill C-190, que j'appuie fortement, mais également le bill C-186, que j'appuie encore plus fortement.

Je crois, monsieur l'Orateur, qu'on est prêt à passer à l'étude de la motion tendant à la deuxième lecture de ce bill-là. Au fait, hier, le président du comité du travail et de l'emploi a demandé le consentement unanime de la Chambre pour que le comité puisse siéger pendant les séances de la Chambre, en vue de préparer son rapport. Nous avons accordé ce consentement unanime. Le comité a siégé hier. Je crois qu'il est maintenant prêt à présenter son rapport relativement au bill C-186, et je crois aussi que ce bill pourrait être adopté très rapidement.

Si le gouvernement veut collaborer et accepter la suggestion que l'on adopte les bills C-190 et C-186 avant l'ajournement, il y aura, à ce moment-là, une collaboration beaucoup plus étroite, de la part de tous les membres de l'opposition, en vue d'adopter le plus rapidement possible les crédits supplémentaires et provisoires que nous demandons au gouvernement.

Alors, je fais un appel à l'esprit de collaboration du leader parlementaire du gouvernement. S'il est prêt à procéder à l'étude de ces deux bills qui, comme le disait l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, sont des mesures présentées et acceptées par le gouvernement, nous sommes prêts à offrir notre collaboration pleine et entière pour l'adoption des crédits supplémentaires et provisoires, de même que des deux mesures que je viens de mentionner, c'est-à-dire les bills C-190 et C-186.

Alors, un bon mouvement de la part du leader du gouvernement et l'opposition collaborera à 100 p. 100; au fait, nous serons probablement capables de terminer les travaux encore plus vite, avec la collaboration du gouvernement.

[M. Grégoire.]

[Traduction]

**M. M. W. Martin (Timmins):** Monsieur l'Orateur, on doit admettre que je n'ai pas l'habitude d'intervenir ici trop souvent ni trop longtemps. Je voudrais le concours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour observer ma concision habituelle. Le ministre peut-il nous promettre que le bill visant à réduire le prix des médicaments comptera parmi les «autres mesures» mentionnées au paragraphe 1.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je rappelle au député que nous ne sommes pas en comité maintenant. Le ministre a déjà parlé. Si le député de Timmins veut faire un exposé, il doit le conclure avant que le ministre réponde.

**M. Martin:** A défaut de cette assurance, monsieur l'Orateur, il me faudra alors être bref comme à l'accoutumée.

Il conviendrait de souligner deux ou trois points qui ont été soulevés. Nous devrions tous reconnaître qu'il s'agit ici d'un bill du gouvernement qui a subi la première et la deuxième lecture, qui a été approuvé en principe, et qu'il n'est point nécessaire que nous accaparions trop le temps de la Chambre pour en finir avec les autres étapes. A mon avis, ce qui importe avant tout, monsieur l'Orateur, c'est qu'hier après-midi encore le ministre de la Consommation et des Corporations nous a assurés qu'il était prêt à passer immédiatement à ce bill. Nous avons eu aussi l'assurance que le ministre tenait à le faire adopter. Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, et comme l'opposition nous a offert de collaborer pour la mise en œuvre de cette mesure législative, quel réel motif avons-nous pour la réserver?

Les députés devraient aussi comprendre ceci. Le gouvernement est le premier responsable des projets de loi que la Chambre va étudier. Il a aussi la responsabilité de fixer le moment où ils devraient être présentés et étudiés.

Les députés de l'opposition doivent aussi se rendre compte qu'ils ont une responsabilité à ce sujet. Qui est visé par cette mesure?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député de Timmins pour lui rappeler que la Chambre n'est pas présentement saisie du bill qu'il mentionne. J'admets qu'on peut effleurer la question en commentant la motion, mais la Chambre est saisie d'une motion bien précise. Le député fait un discours qui lui tient peut-être à cœur, discours qu'il a peut-être déjà prononcé lorsque la Chambre a examiné en deuxième lecture le bill qu'il mentionne. Si on accordait au député toute la latitude voulue pour commenter